

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°187
DU 3 JUILLET 2026

Administrateurs présents :

BATOUX Marie – BEN MOUSSA Séverine - BOUSTILLA Ouahid – CHARROUX Gaby – CHEVALIER
Éric – CIRILLO Jean-Luc - COUQUEBERG Olivier - FURACE Josette – GATIAN Audrey –
GHEORGHIEV Dimitri - GROS Frédéric - HUE Nicolas– LACAUX Jean-Michel– MAINI Jean-Marc
– MOLINO André – NARI Lionel - PELLICANI Christian – ROSSI Julien – VESELAJ Frédéric

Administrateurs absents et représentés :

HUGUET Pierre représenté par GATIAN Audrey
MONNIER Christophe représenté par HUE Nicolas
VIGOUROUX Frédéric représenté par MOLINO André

Administrateurs absents :

DROUOT Arnaud - GHALI Samia - GUARINO Valérie – JABOULAY Clara – KESSACI Amine –
LANGOMAZINO Lucas – SERRUS Jean-Pierre - SIMMARANO Romain

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE IPSOS (ex-BVA)

CONTEXTE

La société **BVA** était titulaire du marché n°**2016-00039-00**, notifié le **31 août 2016**, relatif à la réalisation d'enquêtes **Origine-Destination et fraude**.

Ce marché :

- Était conclu pour une durée initiale de **4 ans**, reconductible une fois,
- A été effectivement **reconduit en 2020** pour une nouvelle période de 4 ans,
- A pris fin le **30 août 2024**.

Les prestations prévues dans ce marché s'inscrivent dans des cycles longs incluant plusieurs phases :

- Préparation des enquêtes,
- Réalisation des enquêtes terrain,
- Traitement des données,
- Restitution des résultats.

Ces prestations font l'objet d'une **commande globale**, mais d'une **facturation échelonnée par acomptes**, en fonction de l'avancement et des services faits attestés.

Certaines enquêtes commandées avant la fin du marché ont continué à être exécutées **postérieurement au 30 août 2024**.

Par ailleurs, le groupe BVA FAMILY, auquel appartient la Société BVA, a été acquis par la Société IPSOS en juin 2025 et la Société BVA est désormais intégrée au Groupement d'Intérêt Economique (GIE) IPSOS.

En conséquence, bien que conservant une existence juridique, BVA n'est plus en mesure de facturer ni de recevoir de flux financiers depuis le mois de juin 2025.

Compte tenu de ces éléments, la RTM s'est trouvée dans l'impossibilité de procéder au règlement direct des sommes restantes, BVA étant la seule titulaire du marché à l'origine.

La mise en place d'un **avenant de transfert du marché au profit d'IPSOS** n'a pas été possible, le marché étant arrivé à son terme.

CONSEQUENCES FINANCIERES

En conséquence, **sept factures relatives à des prestations réalisées et constatées comme service fait n'ont pas pu être réglées**, pour un montant total de **285 044,72 € TTC** dont **237 537,26 € HT** et **47 507,04 € de TVA (20%)**.

SOLUTION PROPOSEE

Afin de permettre le règlement de ces prestations effectivement réalisées et conformes aux engagements contractuels initiaux, les Parties ont convenu de conclure un **protocole d'accord transactionnel** visant à :

- Reconnaître la réalité de la dette au titre des prestations exécutées,

- Organiser le paiement par la RTM au bénéfice de la société **IPSOS**, venant aux droits de BVA,
- Sécuriser juridiquement la situation en dehors du cadre contractuel initial, désormais expiré.

Sur le rapport présenté et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'approuver le protocole d'accord transactionnel à intervenir avec la société IPSOS et autorise le Directeur Général à le signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Certifiée conforme

Marseille, le 3 juillet 2026

Le 1^{er} Vice-Président du Conseil d'Administration

Éric CHEVALIER

PJ : Protocole et annexes